

VIP+

Bulletin sur les ventes, l'impôt, la planification successorale, la tarification et les produits

Quatrième article de la série

Existe-t-il une solution qui puisse fournir un revenu garanti la vie durant tout en permettant aux investisseurs de participer au marché boursier?

Qu'est-ce qu'une garantie de retrait?

Les régimes dotés d'une garantie de retrait permettent aux investisseurs d'accumuler à long terme un patrimoine et de préserver leur capital. Ils combinent des solutions de placement et de revenu en une seule formule. En termes généraux, un régime doté d'une garantie de retrait fonctionne comme suit : l'investisseur alloue un montant, par exemple, 100 000 \$, à la société émettrice. Cela constitue le revenu de base. Le revenu de la première année dépendra de l'âge auquel l'investisseur commencera à recevoir le revenu. Par exemple, la plus récente version du produit Catégorie Plus 3.0 de l'Empire Vie offre de 2,85 à 5,25 % de la valeur notionnelle du régime au moment où les retraits commencent. Le produit Catégorie Plus 3.0 offre un versement de 4 % à l'âge de 65 ans, ce qui représente un versement de 4 000 \$ sans délai dans cet exemple.

L'argent est placé dans un portefeuille sous-jacent choisi par l'investisseur. Pour chaque année où le titulaire de police reporte le versement du revenu, il reçoit un boni annuel de 4 % sur le revenu de base. Le boni annuel n'est pas un taux de rendement garanti ni un dépôt en espèces. Il n'est pas possible de retirer ce montant. Il a pour but d'augmenter le montant utilisé pour calculer le montant du retrait garanti à vie. Le boni de revenu pour Catégorie Plus 3.0 est offert pendant les 20 premières années du contrat.

Essentiellement, un investisseur de 65 ans est certain de recevoir annuellement au moins 4 000 \$ (par tranche de 100 000 \$ en placements) la vie durant, avec une possibilité de recevoir plus si les placements sous-jacents obtiennent un bon rendement et pour chaque année où il reporte le début du versement de ce revenu. La société émettrice impose des frais pour cette garantie, en plus des frais de gestion. De plus, puisque les garanties et le revenu peuvent varier entre les différents produits dotés d'une garantie de retrait, il est très important de comprendre les dispositions de la police et de les comparer avec celles d'autres produits avant d'investir.

Réservé aux conseillers



Peter A. Wouters,
Directeur, Planification
fiscale et successorale
et planification de
la retraite, Gestion
de patrimoine

Peter A. Wouters collabore avec des conseillers autonomes et d'autres professionnels pour sensibiliser les gens sur les enjeux et les préoccupations auxquels sont confrontés les particuliers bien nantis, les professionnels et les propriétaires d'entreprise. Il contribue à la recherche et à l'élaboration de solutions optimales pour les clients visant à améliorer leur bien-être financier tout en répondant à leurs souhaits et à leurs styles de vie particuliers. Il a donné plus d'un millier d'ateliers, de séminaires et de conseils techniques à travers le pays, tant aux conseillers qu'aux clients, sur les enjeux, les concepts et les stratégies liés à la fiscalité, à la planification successorale et à la planification du revenu de retraite. En tant que gérontologue financier enregistré, il consacre une bonne partie de son temps à sensibiliser des gens de toutes les professions qui travaillent avec les personnes âgées ou qui sont spécialisés dans les besoins, les attentes et les problèmes propres à ces personnes. Dans ces activités, la planification complète du style de vie tient une place importante.

L'équipe Ventes-Impôt-Planification successorale-Tarification-Produits (Services VIP+) apporte son soutien à l'interne et aux courtiers par l'entremise, notamment, de séminaires, de formations, d'illustrations sur des concepts avancés et de consultations techniques sur des cas spécifiques.

Vous pouvez joindre Peter A. Wouters à peter.wouters@empire.ca.



À qui se produit s'adresse-t-il?

Voici l'une des nombreuses incidences du passage des régimes de retraite à prestations déterminées aux régimes de retraite à cotisation déterminée et de la baisse globale du nombre de personnes qui bénéficient d'un régime de retraite d'employeur. Les retraités actuels et futurs pourraient ne plus pouvoir compter sur une rente qui leur procure un revenu viager ajusté en fonction de l'inflation et qui ne dépend pas du rendement du marché, des taux d'intérêt et du contexte économique global. Les personnes se font confier la responsabilité et la tâche de protéger et d'optimiser leur épargne-retraite par leurs propres moyens. Dans un monde où la volatilité et l'imprévisibilité sont la nouvelle norme, cette tâche peut être effrayante.

Beaucoup de sexagénaires et de septuagénaires qui ont été affectés d'un point de vue financier et émotionnel par les rendements des marchés craignent désormais la volatilité extrême et l'incertitude. De nos jours, il est très difficile de trouver des placements à rendement élevé et à revenu fixe pour ces clients. Les rendements des obligations et des certificats de placement garanti (CPG) sont insuffisants pour constituer une base d'actifs de retraite et générer un revenu satisfaisant et durable, à moins que l'on ait une épargne très importante pour la retraite, ce que la plupart des investisseurs n'ont pas.

Lorsqu'on parle de production de revenu de placement, la majorité des clients veulent un seuil garanti afin de savoir quel sera leur revenu plus tard et comment il sera calculé. De plus, étant donné le contexte de faibles taux d'intérêt, les investisseurs font le calcul et se rendent compte que les revenus découlant des intérêts ne suffisent pas à générer un revenu viager adéquat. Ils savent également que les placements en actions impliquent de prendre des risques et de potentiellement perdre de l'argent. Ils comprennent qu'ils ont besoin de participer au marché boursier autant que possible afin d'augmenter leur revenu et de prolonger sa durée à long terme. En cas de hausse des rendements du marché, les investisseurs apprécient la possibilité de cristalliser les gains. Les régimes dotés d'une garantie de retrait permettent aux investisseurs de profiter de ces deux avantages. Ils obtiennent un taux de rendement de 4 % ou de 5 % sur leur capital investi, qui s'ajoute à leur revenu de base (selon leur contrat) et qui est utilisé pour le calcul du revenu viager garanti au cours des années où ils n'effectuent aucun retrait. De plus, ils bénéficient d'une exposition au marché,

si c'est ce dont ils ont besoin. Ils ont la possibilité de retirer éventuellement des fonds, s'ils le souhaitent. En résumé, ces régimes sont conçus pour les personnes qui s'apprêtent à partir à la retraite, qui sont à la retraite ou qui investissent en vue de la retraite.

La garantie de retrait permet aux investisseurs de générer un revenu viager garanti contractuel ET de participer autant que possible au marché boursier afin de maximiser leurs actifs et leur revenu.

Les investisseurs réduisent une partie du risque et reçoivent une protection contre les marchés baissiers en repositionnant une partie de leur argent dans des produits comme un régime doté d'une garantie de retrait. Les effets d'une forte baisse des marchés sont beaucoup plus importants lorsque les investisseurs s'apprêtent à partir à la retraite. La perte de valeur des placements peut avoir des effets dévastateurs et le revenu peut en subir les conséquences tout au long de la retraite. Les régimes dotés d'une garantie de retrait sont un moyen de protéger les investisseurs contre les baisses du marché et le risque de séquence des rendements.

Ce type de régime peut compléter un portefeuille de revenu de retraite à long terme en offrant un revenu de retraite garanti la vie durant. Les retraités peuvent bénéficier de l'ajout de ce produit à leurs portefeuilles, puisque le revenu de retraite garanti la vie durant contribuera à réduire au minimum le risque d'épuiser leur revenu de retraite. D'autre part, les préretraités qui prendront leur retraite dans plusieurs années peuvent tirer profit de ce régime afin d'accroître leur épargne et de protéger leur capital des effets de l'inflation et des baisses du marché. Ce type de produit fonctionne comme un actif pour la retraite. Le revenu de retraite sert de « tampon » : il permet aux investisseurs d'utiliser une plus grande partie du solde de leurs actifs ou de l'investir de manière plus dynamique pour obtenir des rendements potentiellement plus élevés et augmenter leurs actifs. Cela peut ensuite prolonger ou augmenter leur revenu ou leurs flux de trésorerie. De plus, ce type de produit ne se limite pas aux actifs enregistrés. Il peut aussi être utilisé pour investir des actifs non enregistrés. Générer un revenu au moyen de fonds non enregistrés dans un régime doté d'une garantie de retrait comporte d'autres avantages, à savoir la manière dont le revenu est généré, c'est-à-dire d'abord le capital, puis le gain en capital. Cela permet d'améliorer l'efficacité fiscale du revenu.

Peter Wouters

© 2020 par Peter A Wouters

Autres articles de la série

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(1 de 7\) : Le risque de longévité](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(2 de 7\) : Les taux de rendement et leur incidence dans les phases d'accumulation et de décaissement](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(3 de 7\): Quand avez-vous amorcé votre cycle du taux de rendement?](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(5 de 7\) : Comportement des investisseurs](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(6 de 7\) : Calcul du revenu de retraite garanti](#)

[Lorsque l'ordre mène au désordre \(7 de 7\) : Caractéristiques de protection et avantages](#)

Ce document reflète l'opinion de l'Empire Vie à la date de publication. L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. L'information obtenue auprès de sources tierces est jugée comme fiable, mais la société ne peut en garantir l'exactitude. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston, ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

